

## **Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 10 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.ORANGE, maire.

**Etaient Présents** : MM. ORANGE, HOUEL, D. JEZEQUEL, DUTOT, GUERIN MMES FOUBERT et LIVER-CARLESI.

**Absents** : MM DAVERTON & RAULT.

### **CONTRATS ASSURANCE :**

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que la commune avait souscrit un contrat d'assurance auprès de la SMACL et ce depuis 2013 ;

Ce contrat arrive à échéance au 31.12.2018 ;

Leur nouvelle prestation s'élève à 1 414.24 € TTC avec une franchise de 300 € sur les dommages des biens ;

AXA nous a établi un projet représentant la somme de 1 128,34 € TTC

Après échanges de vue, les Elus valident la prestation d'AXA.

### **Compte administratif 2017**

Mr ORANGE informe l'Assemblée que le compte administratif 2017a été validé le 9 avril 2018 ;

Mr Le Maire n'aurait pas dû s'exprimer, d'où votre demande de bien vouloir le revoter ce soir ;

Après discussion, le compte administratif 2017 a été accepté par les Elus présents.

### **RPQS 2017 :**

Mr Le Maire propose de valider les RPQS, soit le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service, de l'eau, l'assainissement et l'assainissement non collectif ;

### **EAU**

Avec le rapprochement de tous les syndicats vers la Communauté de Communes, ce rapport pour le service EAU regroupe 22 communes pour 6380 abonnés ; ce réseau s'étend sur 333 km ; 2 ressources alimentent tous les abonnés de ce secteur, forage de St Maclou et le captage de Bec de Mortagne, ce qui représente comme volume prélevé 534 123 m<sup>3</sup> –

Pour la partie production, on distingue l'ancien syndicat de Bretteville avec comme volume mis en distribution 370 994 m<sup>3</sup> pour 292 765 m<sup>3</sup> de vendus avec un rendement réseau de 86,2 %

Quant au syndicat de Manneville, nous avons eu en volume mis en distribution 87 501 m<sup>3</sup> pour 81 416 m<sup>3</sup> de vendus avec un rendement réseau de 96,4 % ;

Pour la ressource de Goderville, 153 708 m<sup>3</sup> ont été mis en distribution avec un volume vendu de 115 298 m<sup>3</sup> et un rendement de réseau de 76,7 % ;

Et enfin pour l'ex syndicat de Criquetot, 1 323 992 m<sup>3</sup> ont été mis en distribution et 791 168 m<sup>3</sup> ont été vendue avec un rendement réseau de 73,35 % ;

La qualité de l'eau sur ces 4 secteurs est de bonne qualité et peut être consommée par tous ;

Sachant que le prix de l'eau varie suivant le secteur,

Pour l'ex-syndicat de Bretteville : le coût pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> : 1.95 €TTC /m<sup>3</sup>

L'ex-syndicat de Manneville : 2,29 €/m<sup>3</sup>,

La commune de Goderville : 2,04 €/m<sup>3</sup> et

L'ex-syndicat de Criquetot : 2,13 €/m<sup>3</sup>.

**L'assainissement** : idem, 22 communes pour 4 313 abonnés avec un linéaire de réseau de 116,7 km et 10 STEP ou lagunes ;

Sachant que le prix de l'assainissement varie suivant le secteur,

Pour l'ex-syndicat de Bretteville : le coût pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> : 3.84 €TTC /m<sup>3</sup>

L'ex-syndicat de Manneville : 4,31 €/m<sup>3</sup>,

La commune de Goderville : 2,31 €/m<sup>3</sup> et

L'ex-syndicat de Criquetot : 2,90 €/m<sup>3</sup>.

Le prix global eau + assainissement :

Pour l'ex-syndicat de Bretteville : le coût pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> : 5,80 €TTC /m<sup>3</sup>

L'ex-syndicat de Manneville : 6,60 €/m<sup>3</sup>,

La commune de Goderville : 4,30 €/m<sup>3</sup> et

L'ex-syndicat de Criquetot : 5,03 €/m<sup>3</sup>.

**Assainissement Non Collectif** : idem, 22 communes pour 1800 usagés ; le parc ANC comporte 1822 installations ; en 2017 : 14 contrôles d'implantation, 4 visites diagnostiques, 266 contrôles périodiques de bon fonctionnement, 14 avis d'urbanisme et 12 instructions de PC ;

Taux de conformité :

Ancien SIAEPA Bretteville : taux de conformité est de 70.6 %

Commune de Goderville : 60 %

Ancien SIAEPA Manneville : 58.1 %

Et ancien SIAEPA Criquetot : 55.3 %.

Prix de l'ANC :

Ancien SIAEPA Bretteville : en fonction de la prestation apportée (contrôle ou contrôle + entretien) soit 2.28 € à 3.08 €/m<sup>3</sup>

Ancien SIAEPA Manneville : ce syndicat avait conservé la partie contrôle, pas entretien, soit 2.66 €/m<sup>3</sup>

Commune de Goderville : en fonction de la prestation apportée (contrôle ou contrôle + entretien) soit 2.37 € à 3.57 €/m<sup>3</sup>

Et ancien SIAEPA Criquetot : en fonction de la prestation apportée (contrôle ou contrôle + entretien) soit 2.32 € à 2.59 €/m<sup>3</sup>.

Ces derniers ont été validés à l'unanimité.

### **Convention « réserve incendie »**

Mr Le Maire présente à l'Assemblée un type de convention à signer avec les propriétaires des parcelles pour la mise en place de réserves incendies au hameau de la misère et à la grande mare.

En effet, la mise en place de cette convention nécessite votre approbation ainsi que la demande de subvention pour la création de 2 réserves incendie.

Quelques interrogations demeurent, reste-t-on sur l'idée de bâche ou réserve enterrée ?

Mr ORANGE prend la parole et donne quelques explications ; en effet, nous avons avancé dans ce dossier, rencontré Mme GAINOUX et nous n'avons pas eu d'avis favorable quant à la pose d'une réserve au bord de la route, le long de sa propriété ; nous venons de trouver une solution avec une réserve enterrée sur les propriétés de Mr LALLEMAND pour la misère et Mr et Mme VIMBERT pour la grande mare.

Des devis ont été sollicités auprès de DELAHAIS (15 822,99 € HT) et VANDERMEERSCH (15 675 €HT) ; en effet, la proposition de CREVECOEUR était plus excessive ;

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, une subvention sera sollicitée sur une base de 15 822.99 € HT

Après échanges de vue, les Elus donnent un avis favorable et autorisent Mr Le Maire à signer les conventions avec Mr et Mme Pierre VIMBERT et Mr Michel LALLEMAND de Virville ainsi que les demandes de subvention s'y rapportant.

Il sera pris en charge par la commune le déplacement du compteur d'herbage chez Mr LALLEMAND.

#### **Contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

Mr Le Maire donne lecture de la délibération relative aux cotisations auprès de SOFAXIS ;

Celles dernières ont été modifiées soit :

CNRACL avec une franchise de 10 jours : 5,80%

Avec une franchise de 30 jours : 5,03 %

IRCANTEC : avec une franchise de 10 jours : 0,98 %

Les services du centre de gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

Après échanges de vue, il a été retenu pour la CNRACL : avec une franchise de 30 jours, soit un taux de 5,03 % et pour l'IRCANTEC : avec une franchise de 10 jours : 0,98 %.

#### **Questions Diverses :**

- Mr GUERIN demande si Mr LANDRIN a validé notre proposition concernant la mise à disposition du chemin rural 13 menant à ses serres, avis favorable de leur part ; un courrier sera envoyé à Mme NEVEU pour lui signifier que le chemin sera privé avec une servitude pour accéder à leur parcelle enclavée ;
- Qu'en est-il du projet METHACAUX ? actuellement nous n'avons pas plus de nouvelles quant au dépôt du permis ni de l'avancement de ce dossier ; il a bien été précisé que le permis sera de toute façon déposé en Préfecture qui de leur côté auront des services compétents pour son instruction ;
- Mme LIVER-CARLES demande s'il est prévu un repas des Anciens ; Mr ORANGE précise qu'il a eu un oubli mais que vous êtes tous invités le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 au restaurant de Gruchet le Valasse ; ne pas oublier de vous inscrire avant le 20.09.2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire clôt la séance à 20h15.